

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 13 mars 2017 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 8845, boulevard Saint-Laurent, lequel est érigé sur les lots 1999249, 1999321 et 1999354 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait :

- une hauteur au parapet de 21,22 mètres au lieu de 21 mètres;
- une construction au toit, abritant des équipements mécaniques, excédant la hauteur maximale prescrite;
- des équipements mécaniques hors toit excédant la hauteur maximale prescrite;
- un mode d'implantation « isolé » au lieu de « jumelé »;
- des éléments architecturaux faisant saillie de plus de 0,75 mètre dans la marge;
- une clôture d'une hauteur excédant 2 mètres dans une cour latérale,

et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., chapitre C-5).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3469.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-deuxième jour de février deux mille dix-sept.

Chantal Châteauvert  
Secrétaire d'arrondissement